

**RELEVÉ DE DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 17 DÉCEMBRE 2024**

**CM 2024-092 Compte-rendu de la délégation générale du Conseil municipal au Maire – information**

Le Conseil municipal est informé des décisions prises dans le cadre de la délégation générale du Conseil municipal au Maire, à savoir :

N° décision	Intitulé	Date
2024-12B	Attribution d'une mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une chaudière collective bois et d'un réseau de chaleur destinés à alimenter l'école Chateaubriand, la mairie et la médiathèque au groupement <i>O'Architecture</i> (Brest) / <i>SCAR Ingénierie</i> (Brest). Montant de la mission : 37 000 € HT.	04/06/2024
2024-24	Travaux de restructuration de la cantine scolaire Chateaubriand – Passation d'un marché public pour le lot n°2 (menuiseries extérieures) avec la société <i>RAUB</i> (Guilers) pour un montant de 42 147,00 € HT ; déclaration d'infructuosité pour les lots n°4 (menuiseries intérieures) et n°6 (nettoyage – désinfection), aucune offre n'ayant été remise pour ces deux lots.	02/12/2024

**CM 2024-093 Attribution d'une subvention exceptionnelle en faveur des populations touchées par le cyclone Chido à Mayotte**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le versement de 2000 € en faveur de la *Croix-Rouge Française*.

**CM 2024-094 Rapport d'activité 2023 de Brest métropole**

Le Conseil municipal a pris acte de la présentation du rapport.

**CM 2024-095 Subventions aux associations sportives au titre des frais de déplacements**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a validé le règlement modifié d'attribution des subventions municipales, a attribué les subventions au titre des frais de déplacements selon les conditions énoncées en séance et a autorisé le versement de ces subventions, les crédits nécessaires étant inscrits au budget primitif 2024.

**CM 2024-096 Tarifs municipaux 2025**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a validé les tarifs municipaux applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

**CM 2024-097 Budget annexe du lotissement Coat Bian – Exercice 2024 – Décision modificative n°1**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé la décision modificative n°1 au budget annexe du lotissement Coat Bian pour 2024, a pris acte que le montant de la section de fonctionnement est inchangé soit 241 517,68 € en dépenses et en recettes et a autorisé Monsieur le Maire, ou l' élu délégué, à signer toutes pièces à intervenir.

**CM 2024-098 Clôture du budget annexe du lotissement Coat Bian**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a acté l'achèvement de l'opération du lotissement « Coat Bian », a autorisé le reversement du solde de ce budget, d'un montant de 106 993,16 € au budget principal de la commune, a décidé de clôturer le budget annexe du lotissement « Coat Bian » au 31 décembre 2024 et a autorisé le Maire à passer toutes les opérations comptables nécessaires ainsi qu'à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**CM 2024-099 Actualisation de l'autorisation de programme n°2020-01 – Restructuration du restaurant scolaire Chateaubriand**

Le Conseil municipal, par 22 voix pour et 7 abstentions (groupe de la minorité), a approuvé la modification de l'autorisation de programme n°2020-01, a autorisé le Maire ou son représentant à engager les dépenses relatives à cette opération à hauteur de l'autorisation de programme, et mandater les dépenses afférentes, et a précisé que le budget principal de l'exercice 2024 sera modifié en conséquence.

**CM 2024-100 Actualisation de l'autorisation de programme n°2021-02 – Rénovation énergétique du patrimoine communal**

Le Conseil municipal, par 22 voix pour et 7 abstentions (groupe de la minorité), a approuvé la modification de l'autorisation de programme n°2021-02, a autorisé le Maire ou son représentant à engager les dépenses relatives à cette opération à hauteur de l'autorisation de programme, et mandater les dépenses afférentes, et a précisé que le budget principal de l'exercice 2024 sera modifié en conséquence.

**CM 2024-101 Actualisation de l'autorisation de programme n°2024-01 – Extension de la mairie**

Le Conseil municipal, par 22 voix pour et 7 abstentions (groupe de la minorité), à l'unanimité, a approuvé la modification de l'autorisation de programme n°2024-01, a autorisé le Maire ou son représentant à engager les dépenses relatives à cette opération à hauteur de l'autorisation de programme et mandater les dépenses afférentes et a précisé que le budget principal de l'exercice 2024 sera modifié en conséquence.

**CM 2024-102 Actualisation de l'autorisation de programme n°2024-02 – Rénovation – Extension de la salle de tennis (Complexe Sportif Louis Ballard)**

Le Conseil municipal, par 22 voix pour et 7 abstentions (groupe de la minorité), a approuvé la modification de l'autorisation de programme n°2024-02 tel que présenté ci-dessus, a autorisé le Maire ou son représentant à engager les dépenses relatives à cette opération à hauteur de l'autorisation de programme, et mandater les dépenses afférentes, et a précisé que le budget principal de l'exercice 2024 sera modifié en conséquence.

**CM 2024-103 Budget principal - Exercice 2024 - Décision modificative n°3**

Le Conseil municipal, par 22 voix pour et 7 abstentions (groupe de la minorité), a approuvé la décision modificative n°3 au budget principal 2024, a pris acte que cette décision modificative porte la section de fonctionnement à 7 237 643,16 €, la section d'investissement à 2 899 746,00 €, et que le budget principal 2024, toutes sections confondues, se porte donc à 10 137 389,16 € en dépenses et en recettes, et a autorisé Monsieur le Maire ou l'élue délégué à signer toutes pièces à intervenir.

**CM 2024-104 Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant l'adoption du budget primitif 2025**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements (hors remboursement de la dette et autorisations de programme) dans la limite des montants déterminés en séance jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2025.

**CM 2024-105 Convention de moyens et d'objectifs ALSH Les Flamboyants 2025 - 2027**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a validé les termes de la convention et a autorisé le Maire à la signer.

**CM 2024-106 Avenant Convention d'objectifs et de financement tripartite MAC Les Petits Poussins**

Le Conseil municipal, par 22 voix pour et 7 abstentions (groupe de la minorité), a validé les termes de l'avenant et a autorisé le Maire à le signer.

**CM 2024-107 Avenant n°2 Convention d'objectifs et de financement ALSH Accueil adolescents**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a validé les termes de l'avenant et a autorisé le Maire à le signer.

**CM 2024-108 Avenant n° 1 – Concession service public – Multi-Accueil Les Petits Poussins**

Le Conseil municipal, par 22 voix pour et 7 contre (groupe de la minorité), autorise la commune à signer un avenant au Contrat de concession de service public qui supprimera la notion de groupement solidaire au profit de la société *People And Baby*.

**CM 2024-109 Convention d'objectifs et de financement – Pilotage du projet de territoire - Chargé de coopération CTG**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a validé les termes de la convention pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2027 et a autorisé le Maire à la signer.

**CM 2024-110 Convention de partenariat pour le déploiement d'un espace numérique de travail pour l'école Pauline Kergomard**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a validé les termes de la convention et a autorisé le Maire à la signer.

**CM 2024-111 Règlement de l'Espace jeunes**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a validé le règlement de l'Espace jeunes applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

**CM 2024-112 Convention relative à l'intervention d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) sur le temps de pause méridienne dans le premier degré**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé les termes de la convention, entre la Ville de Guilers et la *Région Académique Bretagne*, et a autorisé le Maire à la signer.

**CM 2024-113 ENEDIS : Création d'une servitude - Parcelle BD n° 277 - Rue Charles de Gaulle**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à signer l'acte notarié portant sur la convention de servitude entre *ENEDIS* et la commune.